



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 19 octobre 2020, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance plénière

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2020-134**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT que l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (RLRQ, c. E-2.2) prévoit que son défaut d'assister à la présente séance entraîne la fin de son mandat de membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que «Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente-et-unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce.»;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De constater le défaut de M. Gilles Perron d'assister aux séances du conseil pour une période de plus de 90 jours consécutifs.
- ii. De constater l'absence de M. Perron à la présente séance.
- iii. D'accorder à M. Gilles Perron, un délai de grâce de 30 jours, comme prévu à l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (RLRQ, c. E-2.2).

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no
2020-137

Rés. no
2020-138

3.2 Adoption du procès-verbal de la 3^e séance extraordinaire de l'année 2020



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-139**

**Rés. no
2020-140**

**Rés. no
2020-141**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 octobre 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 15 septembre 2020 et le 13 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 89 chèques présentés pour un montant de 102 738.54 \$.

5.6 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 442-2020 - Modifiant le règlement de prévention des incendies

Mme Julie Guay donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 442-2020 Modifiant le règlement de prévention des incendies. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 443-2020 - décrétant l'acquisition des actifs des municipalités desservies à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie et un emprunt de 750 000.00 \$

M. Christian Malouin donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 443-2020 décrétant l'acquisition des actifs des municipalités desservies à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie et un emprunt de 750 000.00 \$. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Chute-aux-Outardes pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.
- ii. QUE le directeur général, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat.
- iii. QUE le directeur général soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres.
- iv. QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'appel d'offres ou du contrat.

**Rés. no
2020-144**

8.3 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2020-017-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Réfection des rues municipales 2020;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 8 octobre 2020:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
EJD CONSTRUCTION INC.	160 502,57 \$
JEAN FOURNIER INC.	139 693,14 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat pour découlant de l'appel d'offres



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- ii. De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Rés. no
2020-148

9.2 Motion de félicitation à Mme Caroline Hovington pour son obtention du prix Excellence en formation de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que Mme Caroline Hovington poursuit sa formation visant l'obtention du titre de DMA (directrice municipale agréée);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette certification, Mme Hovington s'est vue décerner le prix Excellence en formation de l'ADMQ pour souligner l'obtention d'une note moyenne de 97%, qui fait foi de son engagement envers sa formation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De féliciter Mme Hovington pour son engagement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil municipal de Chute-aux-Outardes (ci-après conseil) indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.
- ii. Que le conseil indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.
- iii. Que le conseil demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
- iv. Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.
- v. Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-152**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.6 Mandat pour services professionnels pour la réalisation d'études géotechnique et environnementale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un professionnel pour la réalisation d'études géotechnique et environnementale dans le cadre des projets de remplacement des ponceaux de la rue du Bassin et des travaux de réfection de rues municipales 2021;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat pouvant être conclu de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., pour la réalisation d'études géotechnique et environnementale dans le cadre des projets de remplacement des ponceaux de la rue du Bassin et des travaux de réfection de rues municipales 2021.
- ii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient octroyés par affectation au programme de la TECQ 2019-2023.

**Rés. no
2020-153**

9.7 Formation du comité de travail – pour la révision de la politique de reconnaissance des OSBL

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité pour la révision de la politique de reconnaissance des OSBL soit formé des personnes suivantes :
 - M. Yoland Émond;
 - Mme Julie Guay;
 - Mme Manon Finn;
 - 2 représentants provenant d'OSBL reconnu.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-157**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

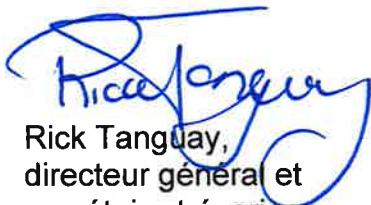
- i. De fermer la période de questions.

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h37.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.